



Collision dans un axe dangereux

Par **bluemini**, le **13/05/2009** à **20:22**

Bonjour,
Je m'appelle Jeanne. Je pratique le tir à l'arc dans une salle située près d'une route assez dangereuse. En effet ma mère et moi venons de nous faire "rentrer dedans".
Je vous explique la situation : il y a deux axes => la route principale qui passe à côté de la salle et la route qui fait le lien entre cette route principale et la salle.
Juste avant le croisement de ces 2 routes, la route principale se rétrécit (elle ne passe sous un pont à un moment donné). Ma mère qui venait de la route "dite salle" s'est engagée dans la route principale et dans le "mini tunnel", mais alors aucune voiture a déboulé de cette même route principale (en face) sans marquer temps d'arrêt nécessaire!! Ma mère a alors paniqué et reculé. Le conducteur qui était situé derrière nous n'a pas su maîtriser son véhicule. Et là BIM ! Il dit avoir klaxonné lors du choc mais en réalité il l'a fait bien après (temps de réaction ?). La voiture qui venait en face de nous à toute allure ne s'est pas arrêtée et a pris la fuite.
Le choc sur les 2 voitures est minime. La personne qui nous a embouti nous a indiqué qu'il consulterait son garagiste.
Alors voici ma question => A qui la faute ? Que pouvons nous faire ?

Par **Tisuisse**, le **13/05/2009** à **23:14**

Bonjour,
Vous avez rempli un constat amiable, vous avez coché des cases correspondant au cas que vous citez, ce sont donc les assureurs qui vont trancher selon la barème IRESA. Consultez donc votre assureur.

Par **chaber**, le **14/05/2009** à **06:52**

Bonjour, rnsi vous avez coché la case "reculait" de votre côté, votre responsabilité sera totalement engagée.